

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de ROCHESERVIÈRE

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA A LA MAIRIE,

LE JEUDI 5 MARS 2026

à 20 h 30 à la Mairie

ORDRE du JOUR

FINANCES

1. Budgets communaux : reprise anticipée des résultats 2025
2. Bilan des acquisitions et des cessions 2025
3. Taux d'imposition 2026
4. Budgets communaux : budgets primitifs 2026
5. Autorisation de programme et de crédits de paiement 2026
6. Subvention 2026 aux associations
7. Subvention exceptionnelle 2026 Union Nationale des Combattants

INTERCOMMUNALITÉ

8. Groupement de commandes constitué entre Terres de Montaigu, communauté d'agglomération, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Terres de Montaigu et les communes en vue de la poursuite du déploiement des réseaux numériques et de télécommunications privées
9. Solidarité financière : Avenant n°2 à la convention de reversement de la taxe foncière économique

AFFAIRES GÉNÉRALES

10. Cession d'un bien immobilier sis 19, rue de Nantes
11. Achat de terrains boisés sis Route de Saint Philbert de Bouaine

INFORMATIONS DIVERSES

Décisions du Maire